

**OBJET :** Adhésion à la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de l'agglomération Rouen Rive Sud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L1434-12 et suivants,

Considérant que l'association « CPTS Agglomération Rouen Rive Sud » a vocation à couvrir le territoire des communes suivantes : Oissel, Saint-Etienne-du Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Le Petit Quevilly, le Grand-Quevilly, Petit-Couronne, Grand-Couronne, la Bouille et Moulineaux,

Considérant que cette association a notamment pour objet d'améliorer l'accès aux soins, d'organiser les parcours de soins, de développer des actions de prévention et d'accompagner les professionnels de santé du territoire,

Considérant la volonté de la Ville de renforcer son engagement en faveur de la santé publique,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de l'agglomération Rouen Rive Sud et de verser une cotisation annuelle de 20€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°110

OBJET : Adhésion à la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de l'agglomération Rouen Rive Sud

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels soignants d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

La CPTS de l'Agglomération de Rouen Rive Sud (A2RS) a construit son projet de santé en fonction des besoins exprimés par les professionnels de santé et aussi par les besoins de sa population. Ses missions sont les suivantes :

- Améliorer l'accès aux soins
- Organiser des parcours pluri-professionnels autour du patient
- Développer des actions territoriales de prévention
- Répondre aux crises sanitaires graves
- Développer la qualité et la pertinence des soins
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire

En tant que collectivité territoriale, la Ville souhaite soutenir cette CPTS afin d'améliorer l'offre de soins sur le territoire communal, renforcer la prévention et mieux répondre aux besoins des sottevillaises et sottevillais à travers la mise en place de divers projets à venir.